

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

159388

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 00445 Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL AÏL HASSAN.

Date de naissance : 29.09.1944

Adresse : 309. AV. B. HAY MAS JID Casablanca.

Tél. 0644014712 Total des frais engagés : 2.128,25 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR BELCADI ABBASSI MOHAMED  
Médecine Générale Echographe  
Saâda 2 Bloc 308 Rue 3  
Hay Mohammadi - Casablanca

Date de consultation : 15/03/2023

Nom et prénom du malade : EL AÏL HASSAN Age : 1944

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Paladix Dysmetabolisme

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Psychogène

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 15.03.2023

Signature de l'adhérent(e) :

4/4

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Hongraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/3/2023			150	MEDICALI ABBASSI MOHAMED Médecine Générale Echo Bay - Kairouan

#### **EXECUTION DES ORDONNANCES**

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE DE CASABLANCA</i>	03.22	2052 J
	03.22	55-10

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

AUXILIAIRES MÉDICAUX

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	G	B	
	25533412	21433552		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	00000000	00000000		
	D	G		
	00000000	00000000		
	35533411	11433553		
	B			
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

Dr. BELKADI ABBASSI MOHAMED  
MEDECINE GENERALE

الدكتورة بلقاقي العباسى محمد

الطب العام

Faculté de Médecine de LILLE

كلية ليل (فرنسا)

DIPLÔME D'ECHOGRAPHIE CLINIQUE

شهادة التشخيص بالأمواج فوق الصوتية

Casablanca, le :

15/3/2023 الدار البيضاء، في

EL Aïl Hassan

839.60 x 3

Sol'ain 100 01484799 16.03.23

23.70 / 97 / 100 01484800 16.03.23.

Fraxene 100 01484800 16.03.23.

Galim Net 01484800 16.03.23.

97.60 x 3 100 01484800 16.03.23.

Nicol 01484800 16.03.23.

100 01484800 16.03.23.

092044031

السعادة (2) بلوك 308 زنقة 37 رقم 139، الحي المحمدي الدار البيضاء - الهاتف: 0522 60 14 38  
Sâada (2) Bloc 308 Rue 37 N° 139 - Hay Mohammadi - CASABLANCA - Tel.: 05 22 60 14 38

u 9.10.23

Amep 5

Tranxène 10 mg  
30 gélules



S/1  
23,70  
DH

2053,50

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sabâa Casablanca

SOLIAN 100mg, cp séc B 30  
P.P.V : 139,80 DH

6 118001 081776

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sabâa Casablanca

SOLIAN 100mg, cp séc B 30  
P.P.V : 139,80 DH

6 118001 081776

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sabâa Casablanca

SOLIAN 100mg, cp séc B 30  
P.P.V : 139,80 DH

6 118001 081776

6 118001 031085  
  
GALVUS MET 50 mg/850 mg  
Boîte de 60 comprimés pelliculés  
PPV : 390.00 DH

6 118001 031085  
  
GALVUS MET 50 mg/850 mg  
Boîte de 60 comprimés pelliculés  
PPV : 390.00 DH

6 118001 031085  
  
GALVUS MET 50 mg/850 mg  
Boîte de 60 comprimés pelliculés  
PPV : 390.00 DH

AMEP® 5mg  
28 comprimés

49,40

NOCOL® 20 mg  
30 comprimés pelliculés



97,60

NOCOL® 20 mg  
30 comprimés pelliculés



97,60

NOCOL® 20 mg  
30 comprimés pelliculés



97,60

LOI : 21EB18  
PER : 09 2023

ASPEGIC 1G  
SACHETS 810

P.P.V : 30DH80

6 118000 061083

Doliprane® 500 mg  
PARACETAMOL  
20 COMPRIMES SECABLES

6 118000 040347

Doliprane® 1000 mg  
PARACÉTAMOL  
10 comprimés

6 118000 040972

AMEP® 5mg  
28 comprimés



AMEP® 5mg  
28 comprimés



49,40

# PHARMACIE MOUMEN PLUS CASABLANCA

RUE 31 N°47-51 DERB FOUKARA CASABLANCA

CNSS 1190602 - ICE 002953127000056

Tél : 0522 82 69 00

Patente : PATENTE 34500790 - IDENTIFIANT FISCAL 50309186

## Facture N° 972 556 Du 15/03/2023

EL AIL HASSAN

FORME	PRODUIT	QTE.	PRIX	QTE * PRIX
PG	ASPEGIC 1000 PM	1	30.80	30.80
CO	DOLIPRANE 1GR CP SIMPLE	1	14.00	14.00
CO	DOLIPRANE 500 CP SIMPLE	1	10.30	10.30
<b>3</b>	<b>Total</b>	<b>3</b>		<b>55.10</b>

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :  
CINQUANTE-CINQ DIRHAMS ET DIX CENTIMES

